



République Française  
Département MAYENNE  
**Commune de La Roë**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 23/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an deux mil vingt-deux, vingt-trois février, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le seize février deux mil vingt-deux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le seize février deux mil vingt-deux.

**Étaient présents** : Mme BOISHUS Justine, M. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M. PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice

**A été nommé secrétaire** : M. PESLERBE Jean-Claude

**2022-07 : Affectation des résultats**

Monsieur le maire expose qu'en application de la comptabilité M57, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2021.

Budget principal				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat d'exercice	148 548.25 €	560 727.71 e	227 559.39 €	172 908.65 €
Reste à réaliser				
Besoin de financement				
<b>Affectation des résultats</b>		<b>412 179.46 €</b>	<b>54 650.74 €</b>	

Le résultat ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :  
Dépense d'investissement : **Compte 001 : 54 650,74 €**  
Recette d'investissement **Compte 1068 : 54 650,74 €**
- Report du solde disponible :  
Excédent de fonctionnement : **Compte 002 : 357 528,72€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Le 07/03/2022  
Le Maire  
Gaétan CHADELAUD

